

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2012

Présents : Mesdames Hélène CASTELLS, Danièle METAIS, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Jean-Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON.

Procurations : Francis BRIULET à Jean-Charles ROUMY
Isabelle COURBON à Geneviève QUERTAIMONT
Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES
Nicole MONNET à Hélène CASTELLS

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2012

Point 2 : Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès

Point 3 : Modifications budgétaires

Point 4 : Examen d'offres bancaires

Point 5 : Convention travaux déchetterie

Point 6 : Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2012

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2012 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2012.

Point 2

- Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX retrace, à partir des réunions de chantier auxquelles il a assisté avec Monsieur Francis BRIULET durant l'été, l'avancement des travaux.

Monsieur Bernard CAZAUX précise que le calendrier de ces derniers est, pour l'instant respecté, et qu'à l'heure actuelle il peut être raisonnablement envisagé une fin de l'opération pour la mi-novembre.

Le Conseil Municipal prend note.

Point 3

- Modifications Budgétaires

● Budget assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
266	Participation fonds libres		-76671.00
2313-000	Travaux assainissement		76670.55
1641-00	Emprunt		0.45
TOTAL			0.00

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

● Budget Caisse des Ecoles

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
6218	Maîtres- nageurs		-350.00
6067	Fournitures scolaires		350.00
TOTAL			0

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

● Budget Commune

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Numéro	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-12	Travaux électricité		9000.00
1323-00	Subvention département	9000.00	
61523	Entretien voirie		5000.00
61551	Entretien matériel roulant		1379.00
7788	Remboursement assurance	5000.00	
74718	Subvention état (CAE)	1379.00	
TOTAL		15979.00	15979.00

Point 4

- Examen d'offres bancaires

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail ce dossier concernant les dispositions prises, pour l'éventuelle mise en place d'un prêt relais, dans l'attente de la récupération de la TVA.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que 3 organismes bancaires ont été consultés, à savoir la Société Générale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel, et que seul ce dernier a été en mesure de remettre une offre.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, de retenir l'offre correspondant au crédit relais d'un montant de 140 000 € sur 1 an au taux fixe de 2,95%,
- d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Point 5

- Convention travaux déchetterie

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé en Bureau, du principe d'une participation de la Commune aux travaux de Sécurisation nécessaires pour l'accès de véhicules à la déchetterie.

Monsieur le Maire donne une lecture commentée de la Convention de participation financière, devant lier la Commune à la Ville de Tarbes et au SYMAT.

La répartition s'établissant de la façon suivante :

- Ville de Tarbes	12 875 € TTC
- S.Y.M.A.T.	22 001 € TTC
- Ville de Laloubère	5 500 € TTC

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer cette convention, étant précisé qu'il est souhaité que cette nouvelle desserte soit améliorée, notamment au niveau de la signalétique.

Point 6

- Questions diverses

➔ Demande subvention

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal d'une difficulté dont lui a fait part Jean-Charles ROUMY concernant le versement, par l'Etat, d'une subvention, dans le cadre de l'Aménagement du Cœur de Village et de la Sécurisation de ses accès.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra rendez-vous avec Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture afin de vérifier la réalité de cette difficulté et, le cas échéant, la solution afin de pouvoir la surmonter, en sollicitant un nouveau concours de l'Etat.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande à Jean-Charles ROUMY d'exposer la demande de subvention, au titre de la DETR 2013, qui pourrait être présentée.

Monsieur Jean-Charles ROUMY propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter cette subvention pour la Tranche Conditionnelle 2 d'un coût prévisionnel de 131 383.00 € HT pour un montant de 55 000.00 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à solliciter cette subvention d'un montant de 55 000.00 €.

➔ Remboursement sinistre du 07/08/2011

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'accident du 7 août 2011 concernant le candélabre endommagé au 66 rue Maréchal Foch, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que les travaux de remplacement du candélabre ont été réalisés par l'entreprise ETDE, et que la facture a été transmise à l'assureur pour remboursement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la somme de 5259.41, en règlement de ce sinistre.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 h 30.

- oOo -